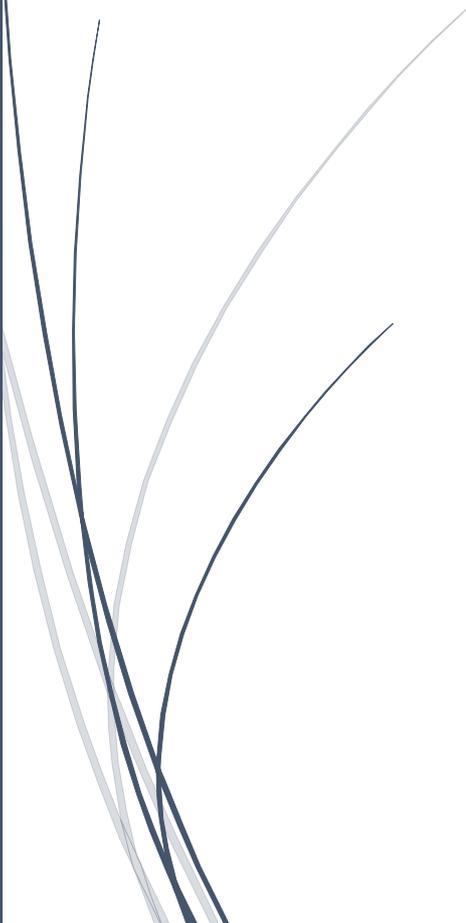


Samedi 23 Avril 2016

# ASSEMBLEE GENERALE

## La Séguinière



ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE  
COMMUNAUTES DE MAINE ET LOIRE

## MOT D'ACCUEIL DE M. BOISNEAU, Maire de LA SEGUINIÈRE

Monsieur le Président, chers collègues.

Vous nous faites l'honneur de venir jusqu'à nous, ici, à La Séguinière pour votre réunion annuelle. Je voudrais en introduction de vos travaux, vous parler de la commune. Tous les maires sont fiers de leur commune, elles sont toutes belles, il faut les préserver.

A La Séguinière, on trouve les traces d'un village Gallo-romain installé sur la rive gauche de la Moine, en 58 avant J-C. Les Mérovingiens eux, s'étaient installés après le 5<sup>ème</sup> siècle sur la rive droite de la même rivière, sur les hauteurs de la Bergerie. Une forge de cette époque dort sous la terre. Bien souvent à côté d'un forgeron on trouvait aussi dans le village les spécialistes des armes, de l'or ou de l'argent.

Un puissant château était élevé au lieu-dit La Cour vers les années 700, château fortifié, totalement en ruine dès le 8<sup>ème</sup> siècle. Les traces des douves existent encore et sont visibles. Une partie des ligueurs l'occupait en 1589 sous le commandement du capitaine Les Sansys, à qui le duc de Mercoeur donna mandat spécial de lever 100 arquebusiers à cheval.

La paroisse et la châtelainie sont connues depuis l'an mil. La Séguinière dont l'origine du nom latin "Sequinaria" signifie frontière date de cette époque. Son territoire était un des points stratégiques sur le cours de la Moine. La Moine séparait les provinces historiques d'Anjou et du Poitou.

Pour permettre le passage de la Moine, un pont fut construit au 15<sup>ème</sup> siècle. C'était le seul franchissement possible de la rivière. Ce Vieux-Pont ogival possède 3 arches en arc brisé. Il fut restauré dernièrement. En décembre 1589, un sanglant combat eu lieu aux abords du pont entre les ligueurs du Duc de Mercoeur et les hommes des compagnies huguenotes. Nous sommes en pleine guerre de religion, ce même jour, l'église, le château de la Cour et de nombreuses maisons s'écroulèrent dans les flammes.

Une première église datant du 11<sup>ème</sup> siècle fut détruite comme on vient de le voir. L'église dédiée à Notre-Dame fut reconstruite sur ses ruines, avec les pierres du château de la Cour, qui étaient réutilisées. Cette église est datée du 5 nivôse de l'an XIII, le mois des neiges. Des fresques ont été mises à jour lors de la restauration de 2008. Elles datent de cette période, celle du 18<sup>ème</sup> siècle. L'église est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Toujours après l'incendie, une charpente en chêne de toute beauté fut posée, dissimulée sous un lambris, elle est à nouveau apparente depuis la restauration de 2008.

La chapelle Notre-Dame de Toute Patience, près du cimetière, était une annexe du prieuré de Notre-Dame des Gats en La Romagne vers la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, elle était à l'abandon. Le Père Louis-Marie Grignon de Montfort à la suite d'une mission la fit rebâtir en 1713. Beaucoup de personnes viennent s'y recueillir, de même que des Montfortains, bien souvent venus de loin. Elle fera partie du circuit "Art et Chapelles cet été".

Avant 1900, les deux tiers des habitants vivaient de l'agriculture, du tissage et d'une blanchisserie ; 5 moulins à eau et 5 moulins à vent de même que 5 briqueteries et tuileries était répartis sur les 3115 hectares que compte la commune.

Maintenant arrivons à une période plus récente, après la seconde Guerre Mondiale. Comme la plupart des villages, le bourg, n'avait qu'une seule rue, la rue du Paradis en prolongement de la rue de la Paix. En 1970, 1700 habitants peuplaient La Séguinière. Avec Cholet qui prenait son essor, nos communes périphériques faisaient de même. Et depuis les années 1990, malgré la disparition des établissements Jousse en 1988, entreprise de 700 personnes, les industries se sont développées. La compétence développement économique exercée par la Communauté d'Agglomération du Choletais nous permet d'étendre la Zone de la Bergerie qui compte 848 emplois, celle des Grands-Bois 391 emplois, celle de la Ménardière 573 emplois, et, hors zones industrielles 627 emplois. Aujourd'hui, 4050 Ziniérais habitent La Séguinière.

Voilà chers collègues en raccourci 20 siècles d'histoire de La Séguinière, qu'un maire est toujours heureux de partager. Tous ces faits montrent bien la longévité du village des bords de Moine.

Emile Zola écrivait dans "La terre" : "Heureux laboureur, ne quitte pas le village pour la ville, où il te faudrait tout acheter, le lait, la viande et les légumes, où tu dépenserais toujours au-delà du nécessaire, à cause des occasions. N'as-tu pas au village de l'air et du soleil, un travail sain, des plaisirs honnêtes ? "

En conclusion, Monsieur le Président, chers amis vous êtes les bienvenus, vous avez tous compris, j'aime ma commune, j'aime La Séguinière.

Jean-Paul BOISNEAU

# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

## POUR LA MODIFICATION DES STATUTS

Une assemblée générale extraordinaire de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Maine et Loire a été convoquée le 23 Avril 2016 à l'Espace Jacques Prévert de La Séguinière.

Cette assemblée a adopté, à la majorité requise par les statuts, les modifications suivantes proposées par le conseil d'administration :

**Article 5** - Pour toutes les réunions, les sociétaires pourront se faire représenter soit par un élu de leur collectivité spécialement délégué par eux, soit par un autre membre de l'Association, porteur d'un pouvoir sur papier libre.

Tout Maire d'une **commune de plus de 15 000 habitants** élu au Conseil d'Administration aura la possibilité de désigner un adjoint comme suppléant permanent pour le remplacer, à sa demande, dans les réunions du Conseil d'Administration.

**Article 6** - La cotisation annuelle est obligatoire pour tous les sociétaires, elle est fixée chaque année par l'Assemblée Générale. L'Association ayant pour but la défense des intérêts communaux, les sociétaires pourront faire voter le montant de la cotisation annuelle par le Conseil Municipal et l'inscrire au budget communal.

Une cotisation spécifique des Présidents de Communauté sera votée chaque année par l'Assemblée Générale. L'Association ayant pour but la défense des intérêts intercommunaux, les présidents pourront faire voter le montant de la cotisation annuelle par le Conseil de la communauté et l'inscrire au budget communautaire.

Tout sociétaire qui négligera le paiement de la cotisation annuelle sera, après un rappel, considéré comme démissionnaire et rayé du nombre des adhérents.

**Toutefois, le budget étant établi annuellement, la cotisation restera due pour l'année en cours.**

L'année sociale commence le 1er Janvier.

**Article 7** : L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale et composé de 28 Membres dont les trois-quarts au moins doivent être des maires. Ces membres sont élus pour la durée de leur mandat électoral.

Le Président doit être un maire **ou un président de communauté** en exercice.

*Alinéa 3 et 4 supprimés et remplacés par*

**L'éligibilité au conseil d'administration s'apprécie au jour de l'élection et pour la durée du mandat. Toutefois, en cas de décès ou démission, il sera pourvu au remplacement du ou des membres manquants au cours de l'Assemblée Générale ordinaire.**

Le Conseil choisit en son sein un Président, sept Vice-Présidents, un Secrétaire et un Trésorier.

Le Président pourra donner délégation à certains vice-présidents ou membres du Conseil d'Administration afin d'accomplir certaines missions ou présider des commissions.

**Les parlementaires du département sont invités avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration.**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES  
DE MAINE ET LOIRE

# RAPPORT FINANCIER

Présenté par Mme Elisabeth MARQUET

Trésorière de l'Association

En ma qualité de trésorière de l'Association des Maires, j'ai le plaisir de vous présenter les chiffres du bilan et du compte de résultat 2015.

Cette mission est d'autant plus agréable que, comme l'an passé, l'exercice comptable 2015 se termine par un résultat positif de 5 632,84 €, lequel vient renforcer les fonds propres de l'Association, lesquels s'élèvent désormais à 74 110,89 €.

Vous trouverez dans la plaquette qui vous a été remise à l'entrée le relevé des chiffres clés des comptes 2015, que je vais rapidement évoquer avec vous.

La première constatation qui s'impose est une stabilisation tant des charges que des produits de l'Association (respectivement +0,27 % et +0,39 %).

Cette stabilité apparente mérite cependant quelques explications qui en précisent la portée.

La stabilisation des produits cache en réalité une baisse des recettes ordinaires, compensée par une hausse des recettes exceptionnelles. En clair, les cotisations perçues par l'Association ont baissé de 10 000 €, en raison principalement du retrait de la ville de Cholet, et la subvention départementale a également été réduite (14 000 € au lieu de 15 000 €).

Venant atténuer cette baisse, des recettes exceptionnelles ont été perçues, pour la réalisation de l'Annuaire des Maires (solde positif de 3000 €) et pour l'organisation du voyage des élus à Bruxelles (participations des élus de 9 500 € s'équilibrant avec les frais d'organisation).

Une autre explication du résultat positif réside dans la réduction de certaines charges de l'Association : part de cotisation reversée à l'AMF (- 5 000 €, baisse des frais de documentation, de fournitures (- 1 000 €), frais de formation CAUE (- 5 000 €).

Je souhaiterais ensuite évoquer avec vous quelques chiffres significatifs de l'activité de l'Association :

- le principal poste de dépenses, et la principale richesse aussi, est constitué par les frais de personnel (127 654,29 €) en faible augmentation de 0,84 % par rapport à 2014, et qui représentent 41 % du total des charges.

- vient ensuite le reversement à l'Association des Maires de France de la part de cotisations perçue pour son compte par notre association départementale auprès des communes et EPCI adhérents (97 511 € en diminution de 5,04 % par rapport à 2014), dont il faut déduire la remise de trésorerie accordée pour le versement anticipé à l'association nationale (7 313,33 €).

- les frais d'organisation de l'Assemblée Générale représentent un total de 14 384 €, compensés partiellement en 2015 (8 106 €) par les aides des partenaires et les participations demandées aux élus. Signalons que le Congrès des Maires n'a pas généré de dépenses cette année, cette manifestation nationale ayant été annulée et reportée au 31 Mai prochain, ainsi que toutes les manifestations organisées par notre association (repas au Sénat, théâtre).

- comme signalé plus haut, le coût des actions de formation des élus est en nette diminution par rapport à 2014 (7 100 € au lieu de 20 950,78 €) mais cet écart s'explique par le non-renouvellement de manifestations exceptionnelles (notamment les Universités des Maires) et l'arrêt, au second semestre 2015, du partenariat avec le CAUE 49.

- signalons enfin le poste de dépenses consacré aux impôts acquittés par l'Association qui est stable par rapport à 2014 (4 082 € au lieu de 4 027 € en 2014).

En ce qui concerne les produits, l'essentiel en est assuré bien évidemment par les cotisations (256 593,04 €) qui représentent, malgré leur baisse, une part très importante des produits (plus de 83 %).

La subvention départementale (14 000 €) reste un élément très important pour l'équilibrage de notre budget ainsi que les participations de nos partenaires (6 000 € en 2015), qui nous permettent d'assurer nos missions d'animation et de formation au service de nos adhérents.

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le bilan et le compte de résultat 2015.

## PROPOSITIONS POUR 2016

Le budget prévisionnel s'équilibre à 201 350 € en diminution sensible par rapport à 2015 (- 11,24 %), s'expliquant essentiellement par le non-renouvellement en 2016 d'actions exceptionnelles réalisées en 2015 : voyage des élus à Bruxelles (9 600 €), réalisation de l'Annuaire des Maires (11 500 €) . Une autre explication réside dans la baisse du montant global de cotisations, lié à la création de communes nouvelles, à partir du rassemblement de communes ou d'un EPCI.

En effet, le conseil d'administration a décidé de garder en 2016 un mode de calcul des cotisations communales inchangé, prévoyant notamment un plafonnement de la part départementale à 10 000 h, et ce malgré l'émergence de nombreuses communes nouvelles au-delà de ce seuil. Par ailleurs, pour tenir également compte de la situation financière souvent tendue des communes, un taux de 0,348 € par habitant a été voté, **inchangé depuis 2014**. Pour les EPCI, seule l'augmentation de la cotisation nationale (+ 0,21 % soit 0,0472 € par habitant) a été répercutée. Ces cotisations sont calculées sur la base des chiffres de recensement du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, publiés au Journal Officiel.

L'assemblée générale adopte à l'unanimité les propositions pour 2016.



Bilan Actif 2015

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015				Exercice précédent 31/12/2014	
	Brut	Amor.&Prov.	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Concessions, brevets, droits similaires	578,33	578,33				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrains	19 818,37		19 818,37	16,50	19 818,37	15,67
Constructions	147 535,37	107 173,82	40 361,55	33,60	42 836,58	33,86
Autres immobilisations corporelles	20 168,99	19 965,33	203,66	0,17	305,41	0,24
<b>TOTAL (1)</b>	<b>188 101,06</b>	<b>127 717,48</b>	<b>60 383,58</b>	<b>50,27</b>	<b>62 960,36</b>	<b>49,77</b>
<b>STOCKS ET EN COURS</b>						
Autres créances	12 459,35		12 459,35	10,37	14 800,00	11,70
Disponibilités	44 022,88		44 022,88	36,65	47 721,85	37,72
Charges constatées d'avance	3 263,50		3 263,50	2,72	1 020,00	0,81
<b>TOTAL (2)</b>	<b>59 745,73</b>		<b>59 745,73</b>	<b>49,74</b>	<b>63 541,85</b>	<b>50,23</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>247 846,79</b>	<b>127 717,48</b>	<b>120 129,31</b>	<b>100,01</b>	<b>126 502,21</b>	<b>100,00</b>

Bilan Passif 2015

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015		Exercice précédent 31/12/2014	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>				
<u>Fonds propres</u>				
Réserves	68 478,05	57,00	62 489,86	49,40
Résultat de l'exercice	5 632,84	4,69	5 988,19	4,73
<u>Autres fonds associatifs</u>				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables			14,37	0,01
<b>TOTAL (1)</b>	<b>74 110,89</b>	<b>61,69</b>	<b>68 492,42</b>	<b>54,14</b>
<b>DETTES</b>				
Autres	45 901,42	38,21	56 009,79	44,28
Produits constatés d'avance	117,00	0,1	2000	1,58
<b>TOTAL (2)</b>	<b>46 018,42</b>	<b>38,31</b>	<b>58 009,79</b>	<b>45,86</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>120 129,31</b>	<b>100,00</b>	<b>126 502,21</b>	<b>100,00</b>



Compte de Résultat 2015

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2015		Exercice précédent 31/12/2014	
	Total	%	Total	%
<b>PRODUITS</b>				
Cotisations communes et EPCI	256 593,04	81,75	265 641,44	84,88
Remise sur cotisation nationale	7 313,33	2,33	7 701,15	2,72
Subventions (Conseil Général, Mairie 2000, Partenaires AG)	31 747,70	10,12	29 206,30	9,33
Autres produits d'exploitation	17 826,13	5,69	9 729,47	3,11
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	345,63	0,11	497,88	0,16
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	14,37	0,00	199,00	0,06
<b>SOLDE DEBITEUR=DEFICIT</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>313 840,20</b>	<b>100,00</b>	<b>312 975,24</b>	<b>100,00</b>
<b>CHARGES</b>				
Frais de fonctionnement	71 021,90	23,04	59 680,09	19,44
Reversement cotisation AMF	97 511,00	31,63	102 682,00	33,45
Formation des élus	5 299,80	1,71	10 155,00	3,31
Impôts	4 082,00	1,32	4 027,00	1,31
Salaires	92 057,94	29,86	91 098,74	29,68
Charges sociales	35 596,35	11,54	35 490,48	11,56
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissement	2 576,78	0,92	2 895,67	0,94
Autres charges	61,59	0,02	958,07	0,31
<b>TOTAL</b>	<b>308 207,36</b>		<b>306 987,05</b>	
<b>SOLDE CREDITEUR=EXCEDENT</b>	<b>5 632,84</b>	<b>+1,79</b>	<b>5 988,19</b>	<b>+1,95</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>313 840,20</b>	<b>100,00</b>	<b>312 975,24</b>	<b>100,00</b>



Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos au 31 Décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Maine et Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code du commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre Association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons porté notre attention, en particulier, sur les charges de fonctionnement. Nos travaux ont consisté notamment à en vérifier l'exhaustivité, et leur conformité au budget.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

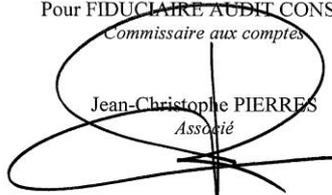
Fait à ANGERS, le 24 Mars 2016

Pour FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL

*Commissaire aux comptes*

Jean-Christophe PIERRES

*Associé*

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, overlapping the printed name and title.

## COTISATIONS COMMUNES 2016

	Année 2016	Année 2015
Taux par habitant	0,348 € (+0,00%)	0,348 € (+0,00%)
Avec minimum (500 habitants)	174,00 €	174,00 €
Et pour les villes de plus de 10 000 habitants, sur l'excédent : taux national	0,1591 €	0,1590 €
59 Communes au minimum (19 044 hab.)	10 266,00 €	13 746,00 €
376 589 habitants x taux par habitant	131 052,97 €	179 527,98 €
Communes de plus de 10 000 habitants (13)	45 240,00 €	17 400,00 €
242 969 habitants x 0,1591 €	38 656,37 €	27 268,18 €
	<b>225 215,34 €</b>	<b>237 942,16 €</b>
A.M.F.	85 602,85 €	84 966,00 € (+0,69%)
A.D. de Maine et Loire	139 612,49 € (-8,74 %)	152 976,16 € (+0,63%)

## COTISATIONS EPCI 2016

		2016	2015
EPCI de plus 2500 habitants	Taux national par habitant	<b>0,0457 €</b> <i>(+0,21%)</i>	<b>0,0456 €</b> <i>(+0,22%)</i>
	Taux départemental	<b>0,0015 €</b>	<b>0,0015 €</b>
	Taux global	<b>0,0472 €</b> <i>(+0,21%)</i>	<b>0,0470 €</b> <i>(+0,21%)</i>

Un abattement sur la cotisation A.M.F. est accordé pour 2016 à l'AMF 49, en fonction du nombre d'EPCI adhérents.

### Cotisation 2016

354 398 ( <i>chiffres 2016</i> ) x taux global	16 727,58 €
A.M.F.	11 751,00 €
A.D. de Maine et Loire	<b>4 976,00 €</b>

# RAPPORT D'ACTIVITES 2015-2016

Chers Collègues,

Comme chaque année, lors de l'assemblée générale, un rapport vous est fait, retraçant les activités de l'association depuis notre dernier rendez-vous.

Je vous propose de retracer rapidement avec vous les tendances marquantes de cette année, sachant que vous pourrez retrouver le relevé détaillé des actions dans la plaquette qui vous a été remise à votre arrivée, avec la mallette du congressiste.

## ➤ ACCOMPAGNER LES EVOLUTIONS ET COORDONNER LES INITIATIVES

- **5 réunions communes nouvelles**

Cet accompagnement s'est manifesté tout d'abord dans l'assistance apportée aux communes et communautés dans l'information nécessaire au développement de leurs **projets de communes nouvelles**.

A la demande des communes intéressées, l'Association a ainsi animé

### **5 réunions décentralisées sur la mise en place de communes nouvelles :**

- le 29 Avril 2015, à Faye d'Anjou
- le 18 Mai 2015 à Ambillou-Château,
- le 16 Juin 2015 à Vern d'Anjou,
- le 2 Juillet 2015 à Freigné,
- le 1er Décembre 2015 à St Barthélémy d'Anjou

Ces réunions s'ajoutent aux 8 réunions déjà organisées début 2015.

Par ailleurs, Guénaël VERGER, juriste de l'Association, a été sollicité pour participer à un groupe de travail national sur les communes nouvelles le 27 Octobre 2015.

- **4 réunions de concertation des élus de la CDCI**

Le **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**, visant à modifier le périmètre des différents EPCI du département, a été élaboré en 2015 et 2016 par les services de l'Etat, avec la contribution de la **Commission Départementale de Coopération Intercommunale**, dont les membres ont été élus sur une liste déposée par notre association.

En préalable des réunions officielles de cette instance, l'Association a organisé **4 réunions de concertation des élus** concernés aux dates suivantes :

- 18 Septembre 2015

- 2 Novembre 2015

- 11 Janvier 2016

- 14 Mars 2016

Les syndicats d'eau ont été associés à ces réunions ainsi que les membres du conseil d'administration de l'Association.

Par ailleurs, une réunion spécifique sur les incidences de la réforme territoriale sur les syndicats d'ordures ménagères s'est tenue le 14 Décembre 2015 à l'intention des présidents de ces structures.

- **Journée Nationale d'Action de l'AMF**

Le Samedi 19 septembre 2015, lors de la **Journée Nationale d'Action**, l'Association a relayé le message de l'Association des Maires de France appelant tous les maires à rencontrer les habitants de leur commune afin de les informer sur les conséquences prévisibles de la baisse des dotations de l'Etat.

Plus généralement, de nombreuses communes et communautés de Maine et Loire ont soutenu l'action de l'AMF contre la baisse des dotations : adoption de motions et délibérations de soutien (146 collectivités), signature de la pétition de l'A.M.F. par les citoyens (9 communes et 460 signatures), affichage en mairie et publication sur leur site Internet.

Par ailleurs, un petit-déjeuner débat a été organisé le 2 Novembre 2015 avec les parlementaires de Maine et Loire afin de les sensibiliser sur les risques et enjeux des mesures de baisse des dotations.

- **TASCOM**

A la demande de certaines collectivités souhaitant demander le remboursement de sommes indûment prélevées par l'Etat sur la DGF au titre de la **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)**, l'Association a centralisé les recours intentés par chaque collectivité en proposant l'assistance d'un avocat (Me Caroline GERARD du Barreau de Paris) à un tarif mutualisé et en organisant une rencontre d'information sur l'action en cours le 3 Mars 2016.

27 collectivités, dont 23 du Maine et Loire et 4 de la Sarthe, se sont associées à cette action.

- **Voyage à Bruxelles**

Du 9 au 12 Novembre 2015, (soit 1 journée avant les attentats de Paris...), 23 élus de Maine et Loire ont participé au **voyage organisé par l'Association à Bruxelles**, afin de découvrir les institutions européennes.

Ces mêmes élus se sont retrouvés le 19 Février 2016 à Daumeray, afin de revenir sur les acquis et les perspectives de ce séjour.

Une expérience qui sera renouvelée avant la fin du mandat

➤ **FORMER, INFORMER, CONSEILLER**

- **Formation élus**

12 formations rassemblant 108 élus ont été organisées en 2015. Il est à noter que le partenariat avec le CAUE 49 qui existait depuis 2005 s'est interrompu à la fin du premier semestre 2015 avec le licenciement de Véronique LEBOUVIER.

Un programme 1<sup>er</sup> semestre 2016, comprenant 9 thèmes, a été élaboré par l'Association et adressé à toutes les communes et communautés adhérentes.

- **Conseil juridique**

429 questions essentiellement téléphoniques, émanant de 179 collectivités (163 communes et 16 communautés et syndicats) ont été traitées en 2015 par le juriste de l'Association, Guénaël VERGER.

- **Réseau LOCAL**

Les 4èmes Rencontres du Réseau Local Anjou, créé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental, se sont tenues le 7 Octobre 2015 à la CCI autour de la thématique « 50 % de produits locaux dans la restauration collective en 2020 ».

Par ailleurs, l'association a participé à une réunion régionale qui s'est tenue le 25 Février 2016, afin de mobiliser et de mutualiser les initiatives en faveur des réseaux d'approvisionnement local.

Un atelier sur la commande publique sera organisé le 24 Mai 2016 à Angers afin de sensibiliser les élus et agents des collectivités à la promotion de l'approvisionnement local dans la restauration collective, à travers la rédaction des cahiers des charges de la commande publique.

- **Publications**

- Annuaire des Maires et Présidents de Communautés de Maine et Loire. Présenté à la presse et aux partenaires le 7 Juillet 2015, cet ouvrage réalisé par l'Association des Maires et le CAUE 49, a été édité à 1500 exemplaires et diffusé à l'ensemble des communes et EPCI du département, ainsi qu'aux administrations et organismes partenaires.
- N°5 de la lettre « Brève Européenne », présentant l'actualité des fonds européens et les actions de l'association en faveur de l'Europe, a été envoyé à l'ensemble des communes et communautés adhérentes en Octobre 2015.
- Par ailleurs, trois numéros du magazine « Le Petit Gibus mairie » ont été édités et proposés par l'Association aux communes pour les élèves des écoles primaires sur les thèmes suivants : « Tout s'éclaire (spécial lumière) », « La Communication aujourd'hui (de l'Internet... au téléphone portable) », « Ma planète, le climat ! ».

➤ **REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS DES COMMUNES ET EPCI ADHÉRENTS**

- **Une structure régionale pour fédérer les associations de maires**

Composée de cinq associations de maires de la région Pays de la Loire, la Fédération Régionale des Associations de Maires et d'Elus communaux et intercommunaux ligériens (FRAMEL) verra officiellement le jour lors de l'assemblée générale constitutive qui aura lieu le 25 Avril 2016 à Nantes. Sa création répond à la nécessité de favoriser l'expression commune des élus communaux et intercommunaux des cinq départements auprès des institutions régionales, appelées à jouer un rôle accru dans la mise en oeuvre des politiques publiques. Elle sera également un lieu d'échange, de partage d'expériences et de mutualisation.

- **Charte Agriculture et Urbanisme**

Mieux prendre en compte les enjeux agricoles dans l'élaboration des documents d'urbanisme, dans le respect du principe de gestion équilibrée, économe et durable du territoire, tel est l'objectif et le fondement de la Charte Agriculture et Urbanisme, qui a été signée le 27 Janvier 2016.

Déjà signataire de la première charte de ce type en 2008, l'Association est également partenaire de cette nouvelle version, aux côtés de la Chambre d'Agriculture, des services de l'Etat, du Conseil Départemental et de plusieurs autres organismes publics et privés.

- **Rassemblement des Elus**

Organisé après les attentats de Paris, afin de témoigner de l'engagement des maires pour les valeurs de la République, ce rassemblement s'est tenu le 18 Novembre 2016 à Paris, en présence de 2000 maires dont une délégation de Maine et Loire.

- **Interventions**

- auprès du Préfet concernant la mise en place d'une concertation sur le plan d'accueil des réfugiés
- auprès des parlementaires du département et de l'A.M.F. concernant les inquiétudes des élus sur la réforme territoriale et le calendrier d'évolution des périmètres.

# RAPPORT MORAL

Présenté par M. Jean-Luc DAVY

Président de l'Association des Maires et  
Présidents de Communautés de Maine  
et Loire

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux et départementaux,

Chers Collègues Maires, Adjoints et Présidents de communauté,

Depuis la dernière assemblée générale à Saumur, le 11 Avril 2015, le paysage territorial et institutionnel de notre département a été bouleversé : 25 communes nouvelles se sont constituées en lieu et place de 133 communes historiques (132 en Maine et Loire et 1 en Loire Atlantique).

Le nombre de communes de notre département est passé de 357 à 250, soit près de 30 % de moins ! La population rassemblée dans ces communes nouvelles s'élève à 215 791 habitants, soit plus de 25 % du total départemental ! Ces chiffres font de notre département un laboratoire d'expérience au niveau national et les collectivités pionnières, telles Baugé en Anjou, sont très sollicitées pour apporter leur témoignage.

Même si elle est source de complexité et parfois de choix douloureux, on doit se réjouir de cette évolution parce qu'elle est née de la volonté des élus et des populations et non d'une décision unilatérale et technocratique. Dans de nombreux cas, la commune nouvelle parachève et institutionnalise des liens étroits existant déjà sur un même territoire, dans le cadre intercommunal ou entre communes riveraines. Nous avons tout à gagner à avoir des communes plus fortes, plus solidaires, dans un contexte de raréfaction de l'argent public et d'exigences accrues en termes de services et de proximité.

Le parallèle est rapidement fait avec l'autre évolution majeure que va connaître notre territoire au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, avec la création de nouveaux EPCI sur un territoire élargi, bien au-delà des exigences légales prévoyant une taille minimale de 15 000 habitants.

Passer de 30 EPCI à 9 constitue un défi majeur en termes d'organisation, de fiscalité et de gouvernance et je ne suis pas certain que le calendrier accéléré prévu par la loi prépare au mieux à relever ces défis.

Même si beaucoup de projets inscrits dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale sont nés d'une initiative des territoires concernés et, il faut le signaler, ont fait l'objet d'une concertation préalable réelle, ce qui n'est pas le cas de tous les départements, on peut regretter que les quelques arbitrages faits par les représentants successifs de l'Etat en Maine et Loire l'aient toujours été dans le sens exclusif d'une rationalisation des périmètres. Le Sénat a d'ailleurs regretté dans un rapport l'application différenciée du volet territorial de la loi selon les départements, notamment en ce qui concerne la prise en considération des seuils minimaux ou dérogatoires relatifs à la taille des EPCI.

Cette vision quantitative de la réforme territoriale concerne également le volet « eau » du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. La proposition d'un syndicat unique de l'eau potable ayant recueilli un avis négatif quasi unanime des collectivités consultées, n'a fait l'objet que d'aménagements mineurs décidés dans une certaine précipitation lors d'une réunion de la CDCI, conduisant à la création d'un syndicat rural unique, dont la mise en œuvre apparaît extrêmement complexe et coûteuse, au regard des différences en termes de qualité et de financement des réseaux

existant entre les différents syndicats actuels.

Notre association reste mobilisée sur ce dossier afin d'accompagner les réflexions en cours sur ce dossier et de parvenir à une solution satisfaisante pour les gestionnaires et les usagers.

\* \* \*

A ce niveau de mon intervention, je souhaiterais partager avec vous ce qui fait notre force et ce qui nous rassemble, à savoir cet engagement toujours renouvelé au service de l'intérêt général, à travers l'évocation de nos collègues disparus et de ceux qui leur ont succédé :

#### Election Maires

Mme Françoise SERRIERE, Maire de NUEIL SUR LAYON  
Mme Virginie GUICHARD, Maire de ST AUGUSTIN DES BOIS  
M. Thierry de VILLOUTREYS, Maire de SEICHES SUR LE LOIR  
M. Gabriel OREILLARD, Maire de NYOISEAU  
M. Patrice FOURNIER, Maire de BOURG L'EVEQUE

#### Election Maires communes nouvelles

M. Philippe CHALOPIN, Maire de BAUGE EN ANJOU  
M. Jean-Charles TAUGOURDEAU, Maire de BEAUFORT EN ANJOU  
M. Gérard CHEVALIER, Maire de BEAUPREAU EN MAUGES  
M. Dominique NORMANDIN, Maire de BELLEVIGNE EN LAYON  
M. Dominique OZANGE, Maire de BLAISON-ST SULPICE  
M. Arnaud MONCHICOURT, Maire DES BOIS D'ANJOU  
M. Christophe DILE, Maire de CHEMILLE EN ANJOU  
M. Jean-Pierre BOUVET, Maire de CHENILLE-CHAMPTEUSSE  
M. Laurent TODESCHINI, Maire d'ERDRE EN ANJOU  
M. Jean-Yves FULNEAU, Maire de GENNES-VAL DE LOIRE  
M. Thierry MILLON, Maire d'INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE  
Mme Elisabeth MARQUET, Maire de JARZE VILLAGES  
M. Etienne GLEMOT, Maire DU LION D'ANGERS  
M. Gino BOISMORIN, Maire de LOIRE-AUTHION  
M. Jean-Pierre HEBE, Maire de LONGUENEE EN ANJOU  
M. Philippe ALGOËT, Maire de LYS-HAUT-LAYON  
M. Jean-Claude BOURGET, Maire de MAUGES SUR LOIRE  
M. Christophe POT, Maire de MAZE-MILON  
M. Alain VINCENT, Maire de MONTREVAULT SUR EVRE  
M. Gilbert KAHN, Maire de MORANNES SUR SARTHE  
M. André MARTIN, Maire d'OREE D'ANJOU  
M. Didier HUCHON, Maire de SEVREMOINE  
Mme Françoise de SACY, Maire de TUFFALUN

M. Gérard TREMBLAY, Maire de VAL DU LAYON  
M. François GERNIGON, Maire de VERRIERES EN ANJOU

Maire décédé en activité

M. Rémy GALON, Maire de BOURG L'EVEQUE

Anciens Maires décédés

M. Roger BLET, ancien Maire de ST GEORGES DES SEPT VOIES  
M. Amaury de TERVES, ancien Maire de NUAILLE  
M. Daniel BARBIN, ancien Maire de PRUILLE  
M. Henri VANNIER, Maire Honoraire de CHAMBELLAY  
M. Gilbert HARDOUIN, ancien Maire de SOUZAY-CHAMPIGNY  
M. Jean RIVET, ancien Maire du FUILET  
M. Joseph ESNAULT, ancien Maire de LA JUMELLIERE  
Mme Mauricette GUERRY, ancien Maire de NUAILLE  
M. Léon LEPOUREAU, Maire Honoraire de ST GEORGES DES GARDES  
M. Hubert SOLDET, ancien Maire de BRAIN SUR L'AUTHION  
M. Louis TRICOIRE, ancien Maire de BOTZ EN MAUGES  
M. Marcel AUBEUX, ancien Maire de CHEMELLIER  
M. Robert HOCHART, ancien Maire de TRELAZE  
M. Jean GERMON, ancien Maire d'ANDREZE  
M. René SAULEAU, ancien Maire DES ROSIERS SUR LOIRE  
M. Albert LEGAGNEUX, ancien Maire de GOHIER  
M. Pierre GILLOT, ancien Maire de ST GEORGES DES SEPT VOIES  
M. Jean MOREAU, ancien Maire de ST SAUVEUR DE LANDEMONT  
M. Frédéric POHU, Maire Honoraire de ST PHILBERT EN MAUGES

En votre nom, je remercie tous ces élus et j'associe à ces remerciements ceux qui participent à nos travaux, au sein de notre conseil d'administration et dans les réunions qui se tiennent au niveau national ou local.

Merci de votre attention.

# **ACCUEIL DE M. RETAILLEAU,**

## **Président du Conseil Régional des Pays de la Loire**

Par M. Jean-Luc DAVY

Président de l'AMF 49

M. le Président,

C'est pour moi un grand honneur de vous accueillir aujourd'hui et de vous souhaiter la bienvenue en Anjou au nom des maires et des présidents de communautés de notre département.

Vous exercez depuis le 18 Décembre 2015 la fonction de président du Conseil Régional des Pays de la Loire, après avoir été en charge de responsabilités locales très importantes dans votre département de la Vendée, en qualité de président du conseil général.

En 2004, vous avez été élu Sénateur de la Vendée et réélu à ce mandat en 2014.

Nous sommes très heureux de votre présence aujourd'hui car les attentes des élus envers la Région sont très importantes. Depuis les lois récentes, la collectivité régionale est appelée à exercer de nouvelles responsabilités dans des domaines cruciaux liés à l'aménagement et au développement des territoires et nous sommes demandeurs d'informations sur la mise en oeuvre des politiques régionales dans ces domaines. Nous prenons acte déjà des premiers rendez-vous qui se sont tenus à Nantes sur les produits locaux en restauration collective, le 25 Février 2016, et sur le Pacte Régional de Ruralité, le 1<sup>er</sup> Avril dernier, en présence de M. LARCHER, président du Sénat.

Dans notre département, la réforme territoriale est une réalité très présente et les élus des nouveaux EPCI, mais aussi des villes et des communes rurales, souhaitent connaître la place qui leur sera accordée dans le dialogue territorial avec la Région.

Notre association départementale se met également à l'heure régionale puisque nous allons porter sur les fonds baptismaux, dès lundi prochain, la fédération régionale des associations de maires et d'élus communaux et intercommunaux ligériens (FRAMEL). Cet échelon régional nous permettra une expression commune des attentes des élus membres de nos associations départementales et facilitera la mise en place de solidarités nouvelles.

Je vous laisse la parole sans tarder.

# ALLOCUTION DE M. BRUNO RETAILLEAU

## Président du Conseil Régional des Pays de la Loire

Nous traversons actuellement un bouleversement institutionnel comme on en a peu connus et une nouvelle donne qui a trois caractéristiques essentielles :

- elle a une dimension financière  
une baisse des dotations  
172 millions d'euros de moins en ressources entre 2014 et 2017 pour la Région
- Une avalanche de normes de textes  
Simplification prononcée à Paris mais non constatée sur le terrain.  
Complexité qui entrave l'action locale  
Beaucoup de maires demandent non des subventions mais des simplifications  
En 6 ans, cinq textes majeurs ont affecté les collectivités territoriales
- Les injonctions contradictoires  
Le plus compliqué à gérer pour les élus sur le terrain, ce sont les injonctions venant du haut et du bas. Par le haut, les communes sont sommées de faire des économies et en même temps, on leur impose de nouvelles dépenses (rythmes scolaires, augmentation des indices...). Par le bas, les administrés veulent tout et son contraire : plus de services mais pas plus d'impôt supplémentaire

### Qu'est-ce que la Région peut faire ?

Ce souhait de lisibilité et de simplification rejoint mes engagements de campagne. Trois premiers mois de mandat :

- L'agriculture c'est voté
- L'apprentissage c'est voté
- La ruralité ça va être voté

Engagement donné → engagement tenu

Les engagements seront tenus. Je ne dévierai pas de ces engagements.

Engagement que la Région soit un véritable aménagement de territoires

Il faut une métropole comme il faut des agglomérations, comme il faut des villes moyennes mais le discours très français sur la « métropolisation » de la France, connectées au monde entier et que le reste du territoire n'existe plus ⇒ c'est un discours minable, un vieux discours et qui est décalé par rapport à ce qu'est la France, à ce que nous sommes (part de ruralité la plus grande en Europe).

Il faut que la Région devienne ce réaménageur du territoire. Là encore, depuis une dizaine d'années, qu'a été le projet d'aménagement du territoire en France ? il s'est résumé au Grand Paris, droite comme

gauche, c'est un échec cuisant et on a oublié tout le reste du territoire. Tout a été concentré sur le Grand Paris.

Comment essayer de rapiécer les choses, ravauder ce tissu territorial qui, élection après élection, est en train de se déliter, de se déchirer et qui nous envoie un certain nombre de signaux, on l'a encore vu aux départementales notamment dans la Sarthe.

1<sup>ère</sup> chose : la mission de la Région pour moi-même si c'est la plus grande des CT, ce ne doit pas être celle qui soumet à sa tutelle les autres collectivités. Le caractère étendu de notre géographie ne doit pas se traduire par une prétention, un nouveau jacobinisme.

Il y a des schémas à faire qui seront importants sur l'AT, très techniques. S'il est trop contraignant, il aura des conséquences sur les SCOT, même sur les PLU. Donc il n'est absolument pas question que la Région, qui va préparer dans quelques mois ce schéma, mette des verrous.

Je ne veux pas d'un Schéma trop technique, qui enrôle l'ensemble des documents d'urbanisme et qui vous enrôle dans une direction que vous ne voulez pas. Vous êtes les experts de vos territoires, ce n'est pas le Conseil Régional qui est le meilleur expert pour savoir ce que la Séguinière, la CAC doivent faire.

→ pas de centralisme, de jacobinisme

#### Contractualisation

Aucune collectivité ne peut exercer de tutelle sur une autre (Constitution). Cette tentation existe parce que les Régions sont devenues à la mode et que certains pensent qu'affirmer le fait régional ne peut se faire qu'aux dépens d'autres collectivités.

Je me suis exprimé devant l'assemblée départementale de Maine et Loire en Février dernier. C'était un geste symbolique pour dire que la Région pouvait vivre sans que disparaissent les départements.

J'ai été président de Département et c'est une fonction qui m'a passionné et ce n'est pas parce que je suis maintenant président du Conseil Régional qu'il faut que le Département disparaisse et qu'il n'y ait d'yeux que pour la Région.

Le Département est absolument essentiel car c'est un espace institutionnalisé de solidarité territoriale et sociale.

On a un couple bien articulé entre les communes et l'intercommunalité mais ce couple a besoin d'une articulation entre la Région et le Département.

Nous allons vendre l'ensemble de nos antennes régionales pour récupérer des ressources, tout en gardant la proximité puisque (le Département pourra nous louer des locaux à très peu cher pour pouvoir présenter les projets...). Il faut mutualiser un maximum et la Région rejoindra par exemple le Groupement de Récolement des Archives, sans bricoler autre chose de son côté.

...même, les transports scolaires, même s'ils sont sous la coupe de la Région, resteront gérés à Angers et non à Nantes.

Pour la composition économique que le Département n'a plus, elle sera exercée là aussi non de Nantes mais de chacun des territoires.

## Vision de la Région par rapport aux communes et EPCI

Le contexte institutionnel a beaucoup changé. Pour les nouvelles communes, le Département 49 est champion de France avec la Manche : 133 communes feront 25 communes nouvelles et 30 EPCI deviendront 9.

Une carte communale et intercommunale qui change énormément. Avec des opportunités mais avec des risques.

Au Sénat, nous réfléchissons à une proposition pour qu'après 2020 les communes qui ont fusionné puissent garder une proximité parce que s'il faut souvent s'associer, s'élargir, il ne faut pas perdre de vue que la crise de la démocratie aujourd'hui est une crise de confiance. Plus on élargit les périmètres, plus on distend le lien de confiance.

Comment demain nos concitoyens .....-ils un élu à portée d'engueulade ? De félicitations aussi mais vous savez bien qu'entre les deux on penche plus quand on est gaulois vers la 1<sup>ère</sup> solution que vous la 2<sup>ème</sup>.

Cette proximité, il faut l'organiser par la loi et je pense que le texte actuel doit être complété par un certain nombre de ..... techniques, financiers et en termes de représentation.

En ce qui concerne la politique régionale, Maurice PERRION pourra tout à l'heure en dire un mot. On va revoir d'ici à la fin d'année une nouvelle contractualisation. Ce sera très simple, ce sera un contrat de proximité avec un périmètre. Le périmètre, ce sera celui des EPCI, avec un territoire élargi, les pays portés par l'ancienne majorité deviennent caducs. Nous préférons le niveau intercommunal (agglo ou C.C.).

Ce contrat aura 3 étages :

- un étage classique avec une subvention régionale qui permettra de financer un certain nombre de vos projets avec le moins possible de contraintes et de règles pour vous donner un peu de respiration. Les départements qui le souhaitent (c'est le cas pour le 49) pourront s'y associer, avec un étage départemental sur une durée de 3 ans, sur des thématiques que le Département aura choisies
- un étage « préoccupation transition énergétique », territoire par territoire, soit avec un projet privé ou public « énergies renouvelables » (soleil ou biomasse) soit en termes d'économies d'énergies avec des opportunités d'emploi sur les territoires et une prise en compte de cette transition énergétique qui nous concerne tous.
- Un 3<sup>ème</sup> étage en cours d'élaboration avec les présidents de syndicats d'énergie des cinq départements avec en lien des financements. Instruction unique : ce n'est pas parce qu'il y aura 3 étages qu'il y aura plusieurs instructions. Vous aurez au sein des syndicats d'énergie des correspondants pour mener à bien vos projets sur une durée de 3 ans.

Le niveau communal

Interventions de 2 façons

Je veux ré-instituer un certain nombre de lignes thématiques. On ne peut pas tout traiter avec l'intercommunalité par le mode contractuel. Je pense notamment aux églises à restaurer qui coûtent très cher, des lignes sectorielles à réactiver pour vous aider en dehors du contrat sur des lignes précises (5 ou 6).

## Le Pacte Régional pour la Ruralité

J'ai lu Eric Giuly « La fracture territoriale » et j'ai été traumatisé par cette France d'à côté, cette France des oubliés, cette France qui se sent abandonnée.

Regardez la carte du vote de protestation chez nous, en Maine et Loire et dans la Région. Quelque chose est frappant. On serait fou de ne pas vouloir y répondre. Je ne veux pas d'une France à deux vitesses ni d'une Région d'à côté comme il y a désormais une France d'à côté.

Dans la PRR, il y a cette ambition de s'adresser aux communes rurales. On l'a ouvert le 1<sup>er</sup> Avril dernier à Nantes et on est en train de faire des réunions dans chaque département. Ce sera chez toi Marc à Avrillé, le 23 Mai à 19 h. On invite les maires ruraux, on discute pour essayer de bâtir un projet.

On a fait une étude au niveau national pour savoir qu'elle était le nombre de communes rurales chez nous qui n'avaient plus aucun service marchand ou autres, médecins...

Normandie : 62 %

France : 51-52 %

Pays de la Loire : 33 %

La Bretagne est meilleure que nous (25 %) mais notre pourcentage est parmi les meilleurs.

Immense paradoxe aujourd'hui : la ruralité n'a jamais été autant célébrée « Le bonheur est dans le pré... » mais dans le même temps, elle n'a jamais été autant fragile.

Quand on veut faire disparaître les départements, quand on agrandit les cantons etc..., on peut menacer la ruralité.

Donc il faut prendre en compte cette souffrance en termes d'aménagement du territoire. Ce programme sera ambitieux. J'ai donné d'ailleurs à Catherine DEROCHE qui est médecin une mission sur la démographie médicale avec l'ARS, avec le Département, l'Ordre des Médecins, avec les hôpitaux.

En Sarthe, il manque 180 médecins généralistes. Le problème de l'égalité d'accès aux soins est terrible. En France, il y a un français sur cinq qui manque de soins en raison de cette inégalité géographique. Ce pacte..... un certain nombre de tiroirs.

Sur le plan numérique, j'amorce d'ailleurs que la Région va augmenter de 9 Millions à pratiquement 20 Millions la subvention pour le déploiement du numérique et j'ai demandé au Préfet de Région de traiter définitivement le dossier des zones blanches sur la téléphonie mobile en Pays de la Loire.

Car je vous invite à comparer la carte de la téléphonie mobile avec un certain nombre de votes et vous verrez la coïncidence.

Ce Pacte Régional de la Ruralité va s'adresser aux communes rurales même si je pense parfois qu'on doit traiter la ruralité dans un cadre intercommunal donc il faudra être capable d'articuler entre le niveau communal et intercommunal.

On ne perd pas de temps croyez-moi.

Ma conviction est que la Région doit être à vos côtés. Il ne peut y avoir de citoyenneté sans « cité » au sens grec du terme, c'est-à-dire un lieu où l'on partage, où l'on met en commun. C'est d'abord une communauté d'hommes et de femmes et à la tête de cette cité, il y a le premier magistrat, le maire.

Moi qui n'est jamais été maire, je vais vous faire une confidence aujourd'hui. J'ai eu un papa qui était maire d'une toute petite commune pas très loin d'ici. Il avait en même temps sa petite entreprise. Je l'ai tellement vu trimer à cette époque que je m'étais dit « jamais je ne serai maire ! »

Pour autant, je reconnais le travail difficile qui est le vôtre. Vous êtes les « bonnes à tout faire » de la République, et je veux que la Région soit à vos côtés pour vous aider à accomplir votre mission qui est une mission de SP extraordinairement difficile et extraordinairement nécessaire.

Merci de votre attention.

# REVUE DE PRESSE

« L'ombrage collatéral », note sapeurs-pompiers brisent une vitre (Avec nos correspondants locaux)

**s'entretient »**  
héque anglophone  
le 23 juin.

**Les maires veulent le très haut-débit**  
Financer le déploiement du très haut-débit, dans le cadre du pacte rural, est une nécessité dans les petites communes.

L'équilibre territorial, tel était le thème donné à cette assemblée des maires du département, en une période marquée par de profonds bouleversements dans les collectivités. Baisse des dotations de l'État, la création de 25 communes nouvelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le redécoupage de l'intercommunalité, de nouvelles compétences au Département et à la Région, complexité des normes.

Mais, c'est finalement le déploiement du numérique qui a soulevé le plus d'attention de la part des 200 maires réunis à La Séguière. Bruno Retailleau, président de Région, a annoncé que le plan régional de la ruralité devrait pouvoir renforcer le haut-débit et la fin des zones blanches en 2017.

**« Nous faisons un gros effort avec 20 millions d'euros pour le déploiement de la fibre optique, indique le Préfet de région, que les zones blanches soient aussi traitées dans le prochain Contrat de plan. Quand on regarde la carte des zones blanches et un certain nombre de votes, on voit une coïncidence troublante. »**

Sur la fibre optique, Christian Gillet, président du conseil départemental, a, de son côté, rappelé que le très haut débit était « une priorité, une urgence ». 150 millions d'euros dans un premier temps « permettront de des-

« Le très haut débit, une priorité, une urgence. »

**servi 45 % de ce qui doit être desservi dans un délai de cinq ans. Il existe des alternatives. Le wi-max, la lte... »**. Le syndicat Anjou numérique a rappelé que le déploiement était financé à près de 62 %, « ne reste à la charge des établissements publics que 38 %. C'est un bel effort ».

Un constat qui ne convainc pas le sénateur Daniel Raoul, qui prône un déploiement à la 4G, pour lutter contre les zones blanches numériques et téléphoniques. « C'est la solution. Ça coûtera moins cher aux collectivités... Je n'ai pas réussi à convaincre Bercy, mais je vous le redis, la 2G n'a plus aucun sens. Avec la 4G, on fait coup double. »

S. D.

Bulletin Municipal la Séguière - Mai 2016

**Retour en image**

23 avril 2016

Théâtre Prévert - La Séguière  
Dirigés par : M. BOISNEAU Maire de La Séguière, Christian GILLET, Président du Conseil Départemental, Maurice FERRON, Vice-président du Conseil Régional, Jean-Luc DAVY, Président de l'Association des Maires de la Région et Béatrice ABOLLIVIER, Préfète de Maine-et-Loire.

**Assemblée Générale de l'Association des Maires et Présidents de communautés de communes de Maine-et-Loire le 23/4/2016**

C'est à La Séguière que l'association des Maires a organisé cette année son Assemblée Générale. Environ 200 élus étaient présents lors de cette journée marquée par l'intervention en matinée de Bruno RETAILLEAU, Président du Conseil Régional, sur le thème « La Région et l'équilibre du Territoire. Mme Béatrice ABOLLIVIER, Préfète de Maine-et-Loire, a clos les débats, en rappelant le rôle qu'entend jouer l'Etat, auprès des collectivités locales, dans la réforme territoriale en cours.

De gauche à droite : M. BOISNEAU, M. FERRON, M. GILLET, M. DAVY, M. ABOLLIVIER, M. RETAILLEAU.

Ouest-France 24 Avril 2016

## MAINE-ET-LOIRE

**La Séguière, samedi. Bruno Retailleau a conclu par cette phrase : « Vous êtes les bonnes à tout faire de la République ». Photo CO - Eberne LIZAMBARD.**

### Mettre fin aux « zones blanches »

Bruno Retailleau a appelé ses priorités devant l'Association des maires de France du Maine-et-Loire.

**Fabien LEDUC**  
fabien.leduc@courrier-ouest.com

**L**a mission de la Région n'est pas de mettre sous tutelle toutes les autres collectivités, vous êtes les experts de vos territoires », a martelé Bruno Retailleau (Les Républicains), devant près de 200 maires du Maine-et-Loire réunis samedi à La Séguière. Le nouveau président de Région a rassuré au passage Christian Gillet (UDI), président du Département : « Je souhaite qu'on recrée ce que la loi sur la NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République, NDLR) n'a pas réussi à articuler : le couple Région/Département. Par exemple, les transports scolaires doivent être gérés par Angers, pas par Nantes ».

Concernant les communes nouvelles, le Vendéen a défendu la proximité pour contrer la « crise de confiance » : « Le citoyen doit avoir un élu à portée d'anguilade ! ». Interrogé sur ce sujet, le président de l'AMF 49, Jean-Luc Davy, nous a indiqué que « les communes nouvelles étaient un bon dispositif qui nous convient pour peser davantage, auprès du Département notamment. » Si ce dernier compte 25 communes nouvelles, « une quinzaine de projets » pourraient voir le jour avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Bruno Retailleau est aussi longuement revenu sur le Pacte sur la ruralité, et l'absence des services publics et marchands « dans 33 % des communes de la région » : « On serait fou de ne pas répondre à la carte des constatactions. » Sur cette carte, figure aussi les fameuses « zones blanches », dépourvues de réseau téléphonique, comme dans le Segréen où « la moitié des communes serait touchée » selon Christian Gillet. Bruno Retailleau a assuré vouloir « traiter définitivement les zones blanches sur les territoires », pointant un parallèle « troublant » entre la carte des zones blanches et « un certain nombre de votes », sans préciser lesquels.

Enfin, le président de Région a annoncé que 20 millions d'euros seront consacrés au déploiement de la fibre optique en Pays de la Loire. Philippe Chalopin, président du syndicat Anjou numérique et maire de Baugé-en-Anjou (LR), a rappelé de son côté que le déploiement était financé à 62 %, « ne reste à la charge des collectivités que 38 % ». Daniel Raoul (PS) a conclu la table ronde en défendant le déploiement de la 4G, qui permettrait de répondre aux zones blanches téléphoniques mais aussi numériques. « Ça coûtera moins cher aux collectivités. Avec la 4G, on fait coup double. » Néanmoins, le sénateur socialiste a reconnu « ne pas avoir réussi à convaincre Bercy » sur ce point.

L'Agence de Voyages pour vos Loisirs et vos Affaires  
49100 ANJERS - 9, Rue Talot (pl. Visitation) - Tél. : 02 41 87 58 22

le Courrier de l'Ouest 25 Avril 2016